



SGEN-CFDT 9-3-4

Syndicat **G**énéral de l'**E**ducation **N**ationale Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 CRETEIL

☎ 01.43.99.12.40 ☎ 01.43.99.41.09 ✉ 9-3-4@sgen.cfdt.fr

Créteil, le 19 novembre 2007

à Mme, Mlle, M. :

Convocation au Conseil Syndical

Tu es invité(e) à participer au **conseil syndical du Sgen-CFDT 9-3-4** qui se tiendra le **mardi 27 novembre 2007** à **Fontenay sous Bois** de **15 H** à **20 H**

Amitiés syndicalistes

La secrétaire générale

Catherine NAVE-BEKHTI

Extraits
du Décret n° 82-447 du 28 mai 1982
et de la Circulaire du 18 novembre 1982

« Article 12. - Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs dont ils sont membres élus quelque soit le niveau de cet organisme dans la structure du syndicat considéré. [...] Les agents susceptibles d'obtenir une autorisation spéciale d'absence [...] devront adresser leur demande d'autorisation d'absence, appuyée de la convocation, à leur chef de service, en principe trois jours à l'avance. [...] Les délais de route ne sont pas compris pour la computation des durées d'autorisations spéciales d'absence. [...] Les autorisations spéciales d'absence peuvent être fractionnées en demi-journées. »